

Paris

La concertation favorise la biodiversité au parc Chapelle-Charbon

Le problème auquel répond votre initiative innovante

A Paris, l'urbanisme consomme des espaces de pleine terre à caractère naturel, notamment de nombreuses friches ferroviaires dont les propriétaires préfèrent n'ont plus l'usage. Ces milieux viabilisés sont un potentiel de terrains constructibles mais, renaturés spontanément et non gérés, ils sont peu appréciés par les citoyens.

Pourtant, ces habitats sont vitaux pour certaines espèces animales sauvages et d'une grande importance pour la biodiversité urbaine : ils constituent des réservoirs urbains de biodiversité de grande qualité, d'autant qu'ils sont connectés à des noyaux de biodiversité extra-urbains par le réseau ferroviaire.

Votre solution innovante

Les objectifs

Le parc Chapelle Charbon a été créé pour être un réservoir urbain de biodiversité de haute qualité écologique, dans un secteur de Paris qui en manquait et à un point-charnière des trames vertes et bleues de Paris. Sa réalisation renforce la Ceinture verte de Paris. Il a été décidé de préserver la biodiversité initiale du site, étant entendu qu'il devait être dépollué ; pour restituer, après travaux, une friche ferroviaire et pour favoriser le retour d'espèces végétales et animales observées avant travaux.

La description de l'innovation

• **Qui**

La DEVE (Direction des Espaces verts et de l'Environnement). L'aménagement de la ZAC Chapelle Charbon a été confié à Batignolles Aménagement qui a organisé et coordonné les échanges entre les acteurs publics et privés du foncier, de l'urbanisme, du paysagisme et de la biodiversité.

Le projet du parc Chapelle Charbon a été co-piloté par la Direction de l'Urbanisme à l'origine du projet de requalification de la friche ferroviaire Chapelle Charbon et ses abords et le Service Paysage et Aménagement de la DEVE, maître d'ouvrage et conducteur d'opération, pour le parc.

• **Pour qui**

Les riverains du Parc Chapelle Charbon ; les parisiens.

• **Quoi**

Il s'agissait de créer un parc temporaire et de préfigurer les aménagements du Parc Chapelle Charbon pour faciliter la bonne appropriation de celui-ci à sa livraison par les riverains, en tenant compte de la biodiversité existante et notamment l'habitat friche et sa palette végétale d'herbacées indigènes. Ce parc est le futur poumon vert du Nord Est parisien, mais aussi le dernier grand parc à être créé sur le territoire.

Un groupement pluridisciplinaire, dont le mandataire est l'agence Taktyk, a été missionné pour réaliser les actions de coconception et coréalisation avec les acteurs identifiés à proximité du site : milieu associatif, riverains, enfants, artistes... Un « avant-parc » de 3 000 m² a été construit sur la friche ferroviaire avant l'engagement du chantier principal afin montrer le potentiel du site. L'avant-parc a été conçu par les participants à divers ateliers : agrès, marquage au sol, plantations... Pendant le déroulement du chantier, l'avant-parc a été déplacé et un belvédère en bois construit par le collectif pour que les visiteurs contemplent l'évolution du paysage.

Entre 2017 et 2021, Taktyk a réalisé un atlas sensible du site, puis a travaillé avec le collectif. Durant la phase d'études, des marches exploratoires ont été organisées sur la friche ferroviaire et ont permis de sensibiliser les publics, dont les enfants de plusieurs écoles du 18^e arrondissement, à la biodiversité. En parallèle, la Division de la Biodiversité de la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement a effectué les inventaires faune, flore, habitats et rédigé les recommandations en accord avec le Plan Biodiversité de Paris. Puis sur cette base d'une année d'observations et d'identification de la patrimonialité des espèces animales et végétales, les dispositions de préservation ont été finalisées avec le bureau d'études Trans'Faire et l'entreprise Lavergne (paysagiste). Des plantes et des graines des espèces végétales patrimoniales ont été récoltées, mises en banque de graines au Jardin Botanique de la Ville de Paris ; certaines ont été mises en production au Centre de Production Horticole municipal pour être replantées, les autres ont été ressemées directement en place dans la friche ferroviaire restituée.

Le belvédère a été démonté et les matériaux ont été réutilisés pour être réemployés dans le parc définitif. D'autres éléments du parc rappellent la démarche du collectif : on peut citer une action de street-art qui va être déployée en associant des riverains pour décorer les murs de l'aire de jeux des enfants (mur d'escalade).

- **Quand**

2016 à 2019 : inventaires de biodiversité et recommandations en faveur de la biodiversité, réalisation d'un atlas sensible du site et travail collégial avec le collectif, récoltes de plants et graines, publication de la synthèse de l'Étude d'Impact Environnemental.

Avril 2019 à avril 2020 : travaux d'aménagement de la 1^{re} phase (env. 3 ha) : terrassements, semis & plantations...

2020 : ouverture de la tranche 1 du Parc au public

A compter de 2021 : inventaires de biodiversité pour évaluation des aménagements favorables à la biodiversité et du retour d'espèces cibles.

Les moyens humains et financiers

Depuis 2015, plusieurs dizaines d'ETP en interne

- **Budget** : 11,2 M€, hors coût des travaux de démolition, dépollution et consolidation des sols réalisés en externe par P&MA et achat du foncier par la Direction de l'Urbanisme.

L'évaluation de l'innovation

- **Impact**

Le sujet de la biodiversité est apparu comme une demande majeure lors de la consultation publique. L'animation « DESSINEZ VOTRE PARC » a fait remonter l'attente des citoyens et usagers pour un parcours de biodiversité sur la friche ferroviaire restituée. Cette mission a été une opportunité pour sensibiliser les participants et les enfants des écoles à la biodiversité des friches urbaines et à leur rôle en milieu urbain dense, au paysage et à la végétalisation en ville.

- **Bilan, suivi, évolution**

Une gestion douce a été retenue pour maintenir l'habitat « Friche » ce qui va permettre, à compter de 2021 de réaliser des inventaires pour évaluer les aménagements favorables à la biodiversité et le retour d'espèces cibles.

Mots clés : Biodiversité - Concertation - AEP